BnF Gallica

[Règlement pour la tenue des officers, 6 avril 1829] : Corps royal du Génie. 3e régiment. Règlement pour la tenue de MM [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. [Règlement pour la tenue des officers, 6 avril 1829] : Corps royal du Génie. 3e régiment. Règlement pour la tenue de MM les officiers, basé sur les décisions ministérielles, avec quelques modifications commandées par la nature particulière du service du Génie. 1829.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Réglement

pour

la tenue des Officiers.

du Gouvernement

6 avril 1829.

Oa
512

Dismazel 1829

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

P. e R

Corps Royal
du Génie.

3.e Régiment.

Règlement pour la tenue de MM. les officiers, basé sur les décisions ministérielles, avec quelques modifications commandées par la nature particulière du service du Génie.

1.° Grande tenue de service.

Habit avec revers apparens, épaulettes et hausse col, schakos découvert et aigrette.
Col noir avec passepoil blanc.
Pantalon de drap bleu ou de coutil blanc, selon le tems ou la saison.
Bottines sous le pantalon.
Epée soutenue par le baudrier porté sous l'habit.
Gants de daim ou façon de daim, blanchis.

2.° Grande tenue hors du service.

Elle est la même que la grande tenue de service, mais sans hausse col, et avec le pompon au lieu de l'aigrette; excepté pour les inspections du colonel et la messe, où l'on prend l'aigrette à moins d'ordre spécial contraire.

3.° Petite tenue

Elle est la même que la grande tenue hors du service, à l'exception de l'habit, qui est boutonné du côté gauche, de manière que les revers ne sont pas apparens; et que le schakos est en carton recouvert de toile cirée, avec pompon.

4.° Tenue du matin.

Redingote avec épaulettes, épée et schakos de petite tenue, avec pompon, col noir, sans passepoil.
Pantalon de drap bleu ou de coutil gris, selon le tems ou la saison.
gants de couleur foncée.

Oa 512
40

D.06057

5.° Tenue de travail.

Habit ou redingote, à volonté, sans épaulettes.
Bonnet de police ou Schakos de petite tenue, avec pompon.
Pantalon de drap bleu, ou de coutil gris ou blanc, selon le temps ou la saison.
Col noir sans passepoil.
Bottines, ou souliers avec ou sans guêtres noires ou grises.
Gants de couleur foncée.

Dispositions générales.

Toutes les parties de l'habillement de MM. les officiers doivent être semblables, pour la forme et les dimensions, aux parties correspondantes de l'habillement des sous-officiers et soldats, à l'exception de l'habit qui est un peu plus long. Les planches 1 2 3 & 4. donnent pour tous ces objets les cotes auxquelles on doit se conformer exactement.

Habit. conforme en tout au modèle de la troupe, seulement plus long; les basques arrivant à 0,m 200 de terre, l'homme étant à genou; grenades brodées en or sur écarlate, et conformes au modèle qui reste au magasin d'habillement.

Epaulettes. suivant le grade, et des matières, façons et dimensions indiquées à la planche 2 : doublure des épaulettes et des brides en drap bleu.

Hausse-col conforme au modèle général: hauteur au milieu ——— 0,m 055.
Flèche de l'échancure ——— 0,m 045.
Corde ——— 0,m 140.

Schakos. semblable pour sa forme, ses dimensions, la forme et l'inclinaison de la visière, au modèle de la troupe : hauteur ——— 0,m 215.
Diamètre du rebord ——— 0,m 250.

Le schakos couvert de toile cirée n'est que toléré, ainsi il doit ressembler, pour sa forme et ses dimensions, au schakos d'ordonnance qui serait recouvert d'une coiffe; il doit donc avoir les mêmes attaches, et un couvre nuque relevé.

MM. les officiers doivent en outre être pourvus, pour le cas de route, d'une coiffe uniforme pour leurs schakos d'ordonnance.

Aigrette : 1.° Pour les compagnies, en crin écarlate.
Hauteur de la partie apparente du crin ——— 0,m 270.
Diamètre inférieur, environ ——— 0,m 050.
au milieu ——— 0,m 090.
supérieur ——— 0,m 110.

2e. Pour l'état-major, en plumes blanches de vautour.

Hauteur ——— 0,m 310.

Diamètre supérieur ——— 0,m 090.

à 0,m 050 du bas ——— 0,m 060.

Olive. la torsade d'or pour les officiers supérieurs

En laine blanche pour ceux d'état-major.

En laine écarlate pour ceux des compagnies.

Pompon. Ecarlate pour les compagnies, blanc pour l'état-major.

Diamètre de la Sphère ——— 0,m 070.

Hauteur de la flamme ——— 0,m 070.

Col noir. En étoffe de soie, dépassant le collet de l'habit de 0,m 004.

Rabat en calicot blanc, avec ganse ronde dans le passepoil.

Pantalon. semblable en tout au modèle de la troupe; montant au creux de l'estomach, tombant sur le coude-pied, et sans petit pont simulé.

Diamètre au bas de la jambe ——— 0,m 240.

Le pantalon de drap bleu a un passepoil écarlate entre deux bandes de drap de cette même couleur: chaque bande est à 0,m 006 du passepoil, et a 0,m 022 de largeur.

Eperons pour officiers supérieurs. En fer, vernis en noir et vissés aux talons des bottes.

Epée à coquille pliante. Modèle d'infanterie pour les capitaines et lieutenans. modèle d'état major pour les officiers supérieurs.

Baudrier. Bandorole en tissu, partie apparente en cuir noir verni.

Redingote. conforme à la figure 4 planche 4 : garnie de 7 gros boutons par devant, allant en élargissant depuis le bas jusqu'en haut: collet agrafé, de 0,m 080 de hauteur, avec patte de velours noir liseré d'écarlate, large de 0,m 030 aux rentrans, et de 0,m 050 aux saillans; pattes de poches horisontales, celle de gauche servant au passage du baudrier: la redingote doit arriver à 0,m 330 de terre, et il faut se conformer aux cotes de détail.

Bonnet de police. semblable pour la forme et les dimensions à celui de la troupe;

Hauteur du turban par derrière ——— 0,m 170.

par devant ——— 0,m 150.

du bord inférieur au milieu de la courbe — 0,m 135.

Hauteur totale ——— 0m 230.

Grenade en or sur drap bleu, gland avec franche selon le grade.

La petite tenue est la tenue habituelle après le déjeuner et hors des travaux.
La grande tenue ne se prend que par ordre, ou au bal, ou par les officiers invités à un dîner ou une soirée chez une autorité supérieure.
Dans aucune tenue le col de la chemise ni les chaines et breloques de montre ne devront être apparens.
Les officiers porteurs de décorations, les placeront à la hauteur et en prolongement de la deuxième boutonnière de l'habit ou de la rédingote.
MM. les officiers portent tous la moustache, ils doivent avoir soin de la couper de manière qu'elle ne dépasse pas le bord des lèvres, et que ses extrémités ne dépassent pas non-plus les coins de la bouche.
Il n'y a point de dimensions déterminées pour les manteaux : les seules conditions de rigueur sont que les velours soient noirs, et les plaques et chainettes d'attache en argent, sans aucun cordon ni gland.
La tenue de travail n'est qu'une tolérance resultant de la nature particulière du service du Génie, ainsi il n'est point interdit à MM. les officiers de venir au travail en tenue du matin ou en petite tenue, suivant l'heure.

Montpellier le 6 avril 1829.

Le Colonel.

M.is de Beaufort d'hautpoul

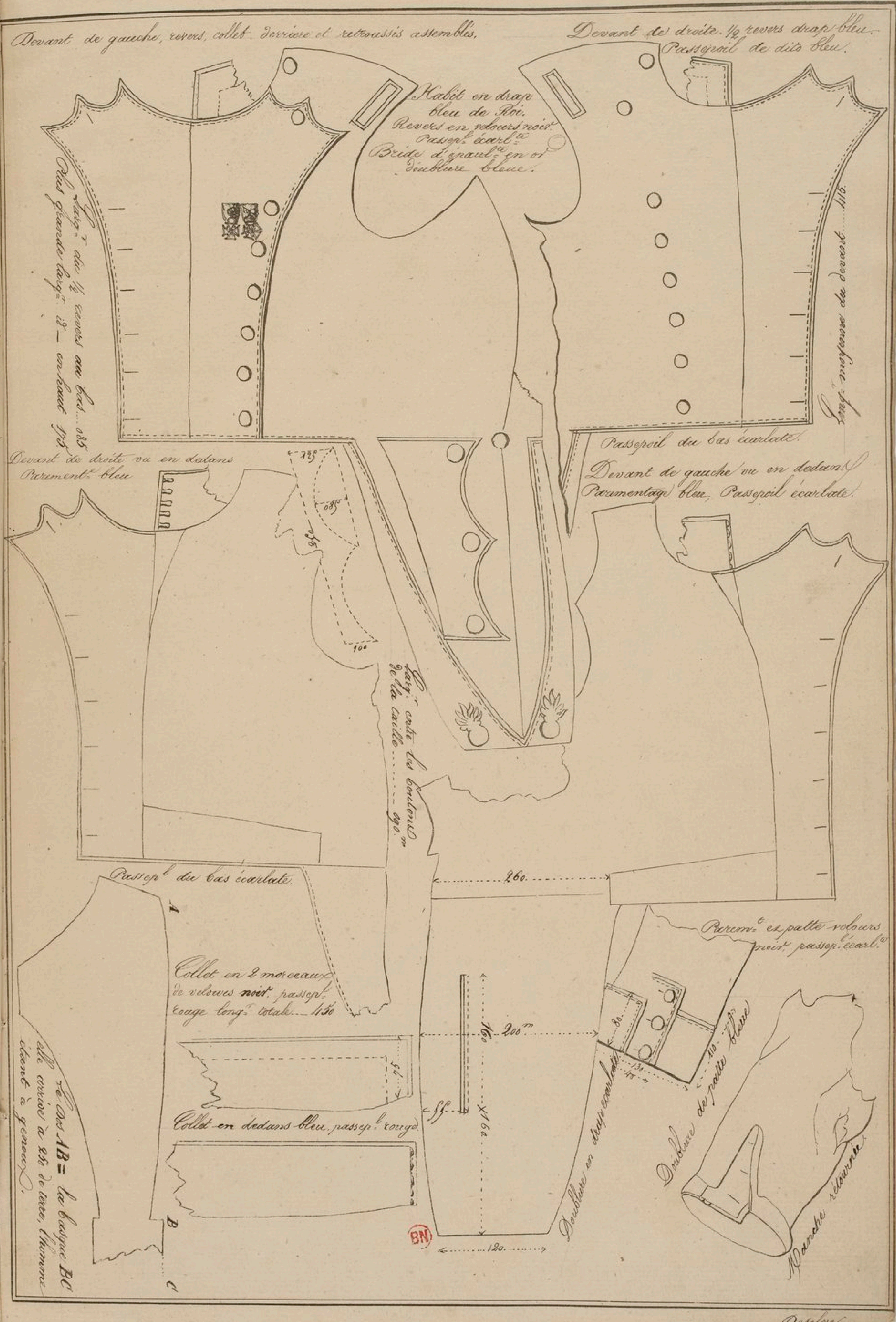
Devant de gauche, revers, collet, derrière et retroussis assemblés.
Devant de droite. ½ revers drap bleu. Passepoil de dito bleu.
Habit en drap bleu de Roi. Revers en velours noir. Passepl. écarlte. Bride d'épaulte en or doublure bleue.
Largr du ½ revers au bas... 085 Plus grande largr 2e en haut 175
Long. moyenne du devant... 115
Passepoil du bas écarlate.
Devant de droite vu en dedans Paremente bleu
Devant de gauche vu en dedans Paremontage bleu, Passepoil écarlate.
125
085
250
100
Largr entre les boutons de la taille... 090m
260.
Passepl du bas écarlate.
A
Collet en 2 morceaux de velours noir, passepl. rouge longr totale... 150
75
Collet en dedans bleu, passepl. rouge.
160
200m
55
160
120
80
130
45
110
Paremt et patte velours noir, passepl. écarlte
Doublure en drap écarlate
Doublure de patte bleue
Manche retournée
Le Dos AB = la basque BC elle arrive à 25 de terre, l'homme étant à genoux.
B
C

M5

Fig. 1.

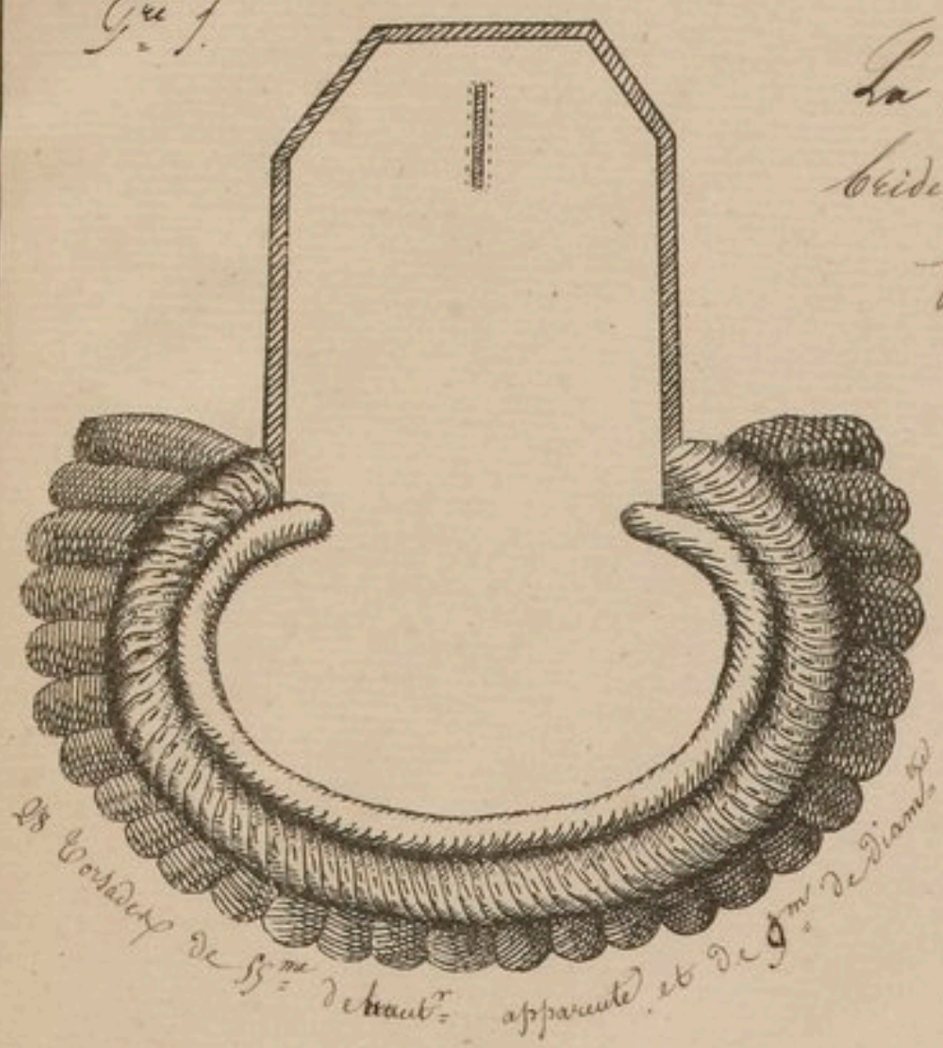

La doublure des épaul.es et des bides est en drap du fond de l'habit formant un passep.l autour

Fig. 2.

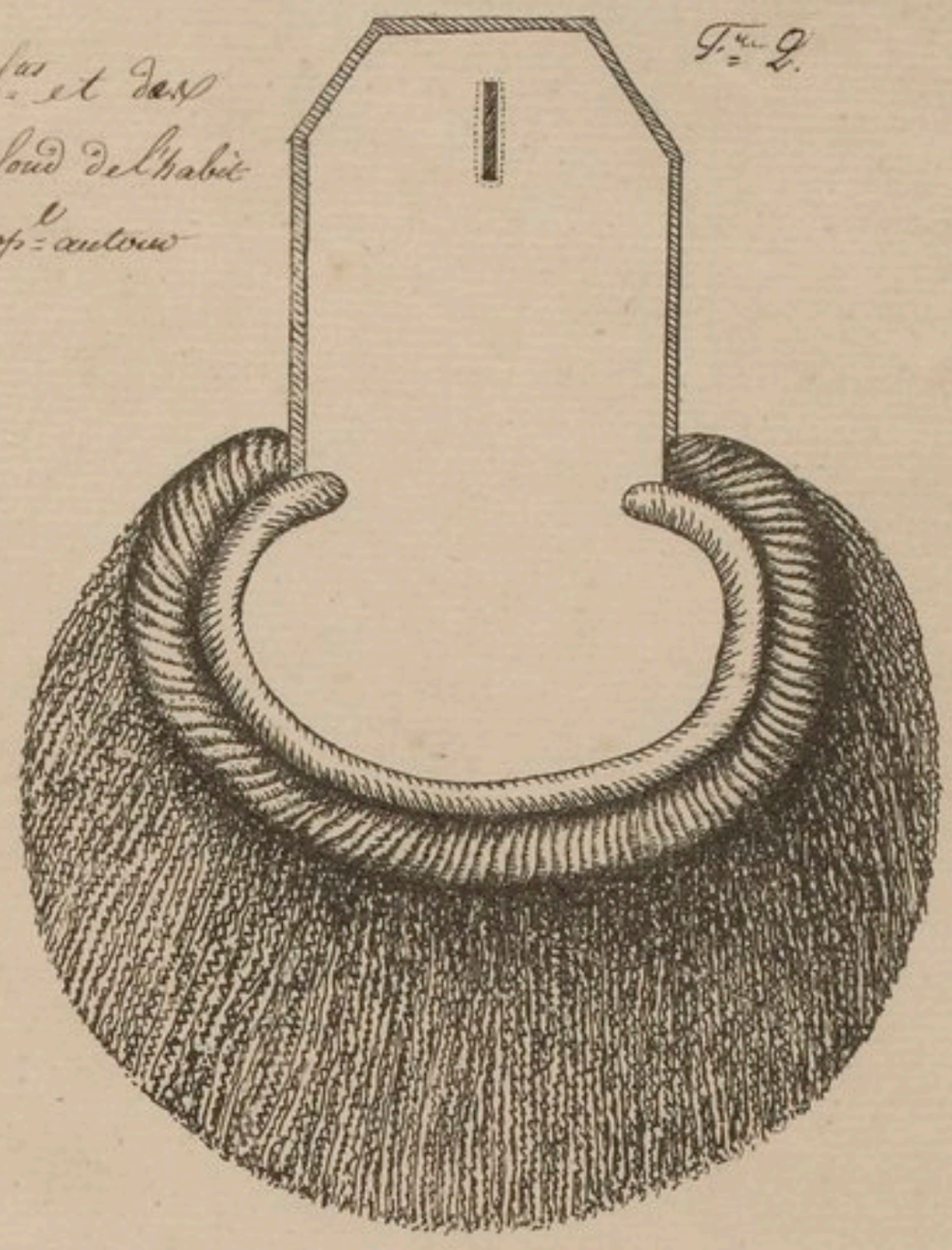

Os de Seiche de 5 m.es de haut.r apparent et de 9 m.es de Diam.re

Coupe commun à l'épaul.te et à la coutre épaul.te

Fig. 3.

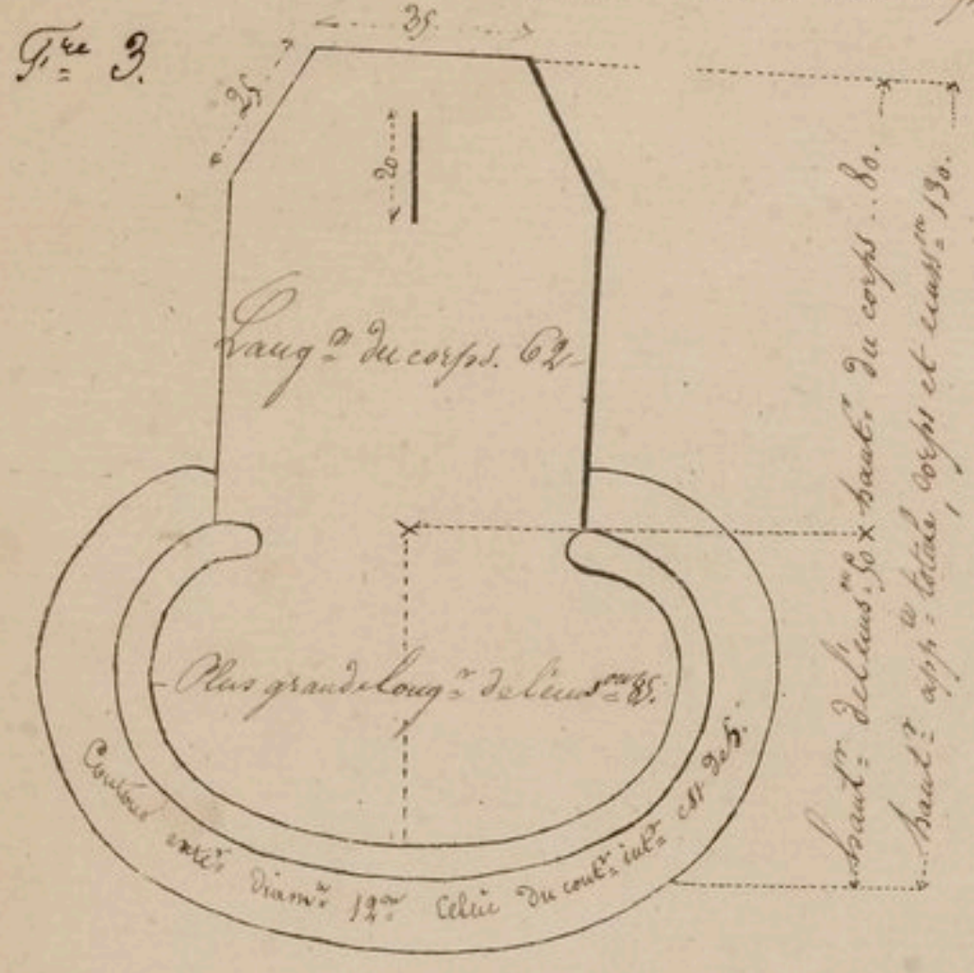

Fig. 4.

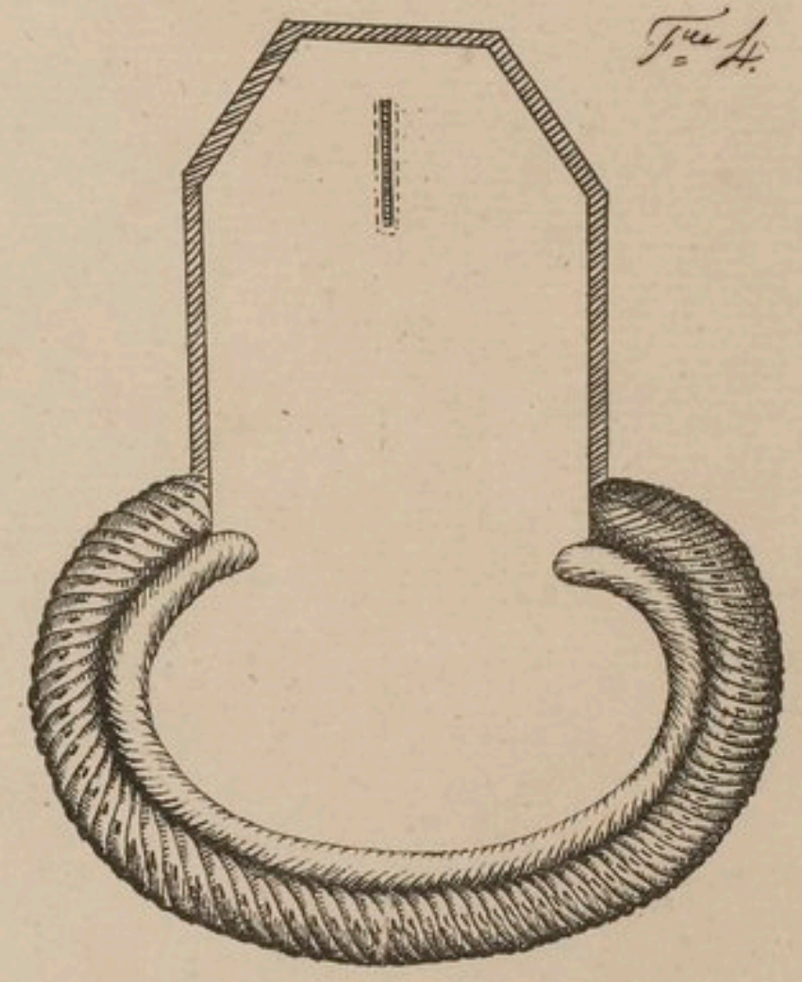

Fig. 5.

Fig. 6.

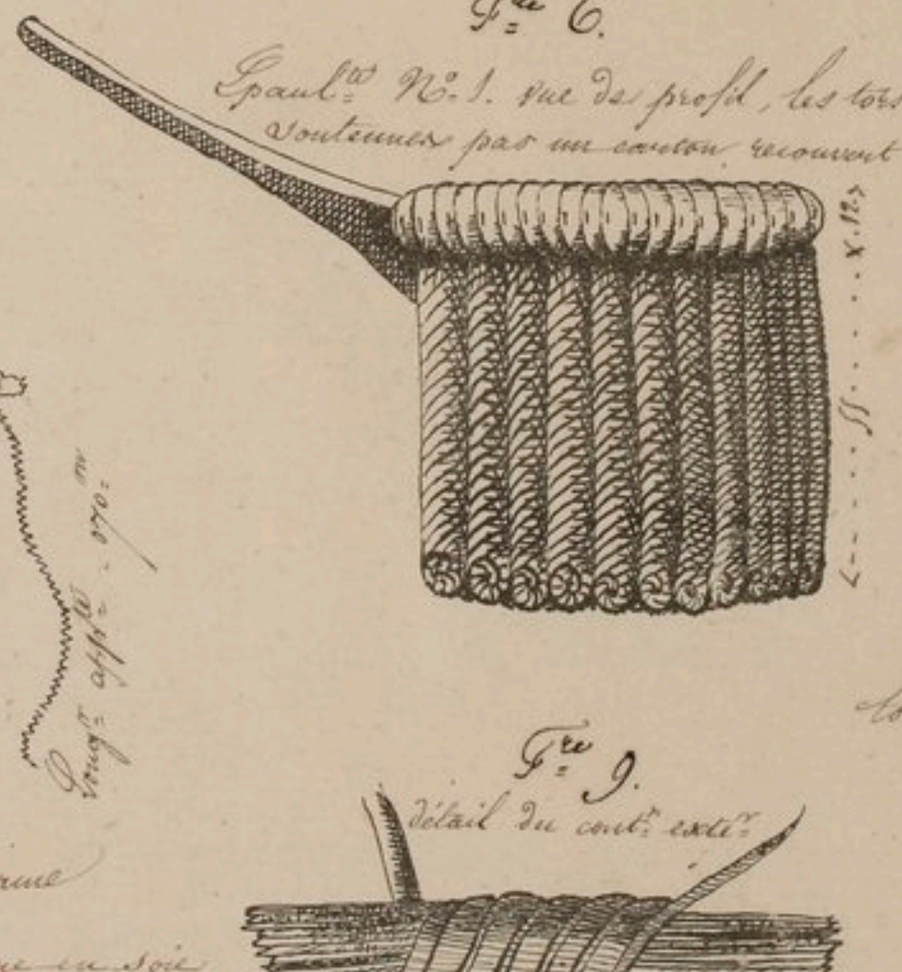

Epaul.te N.o 1. vue de profil, les torsades sont soutenues par un canton recouvert en peau et mate.

Fig. 7.

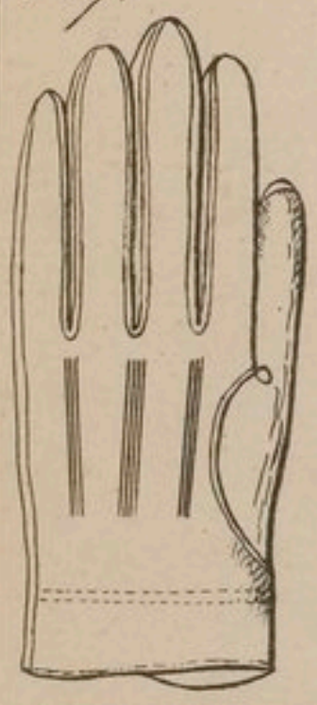

Gants de daim blanchi.

Fig. 8.

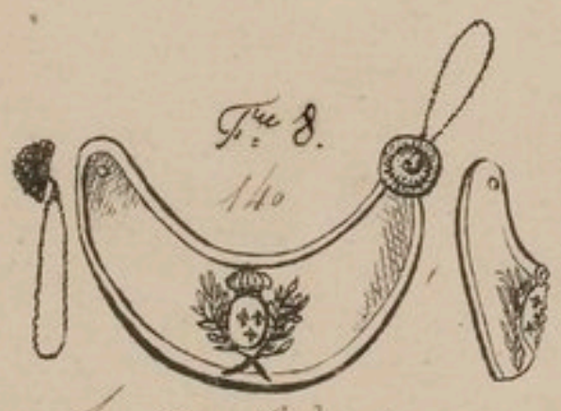

Haulte col doré ecusson d'argent macarons en or.

Bauge à graine

ame en soie

Bouillon perlé

Fig. 9.

Détail du cout.re ext.r

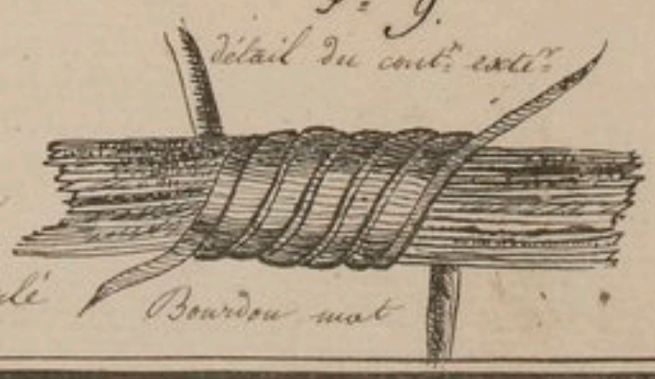

Bourdon mat

Torsade mate unie

Carbillet

وما زال

Fig.re 1

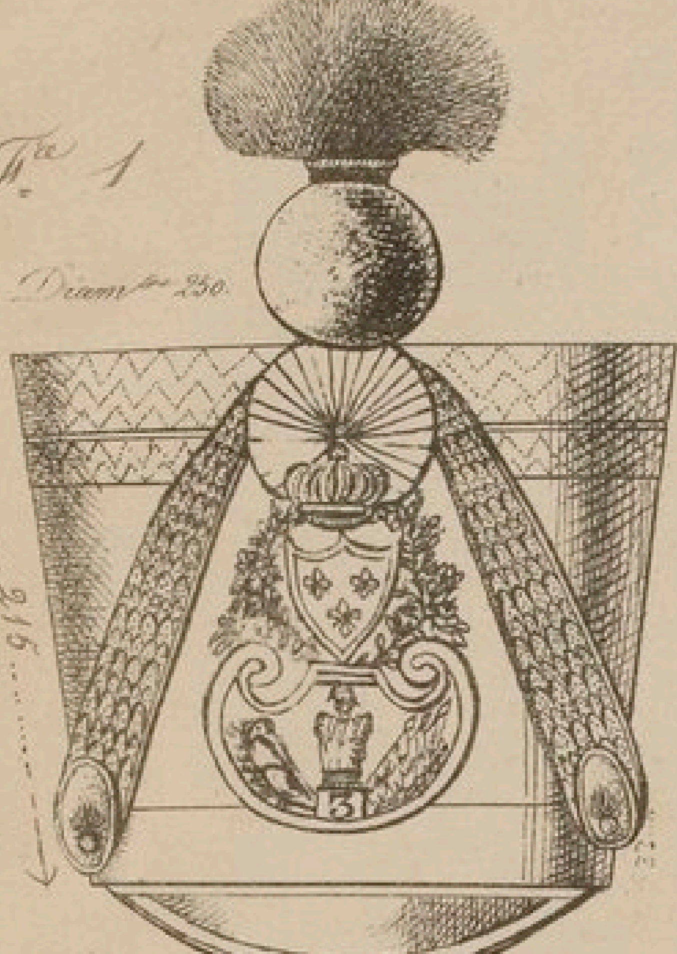

Fig.re 2

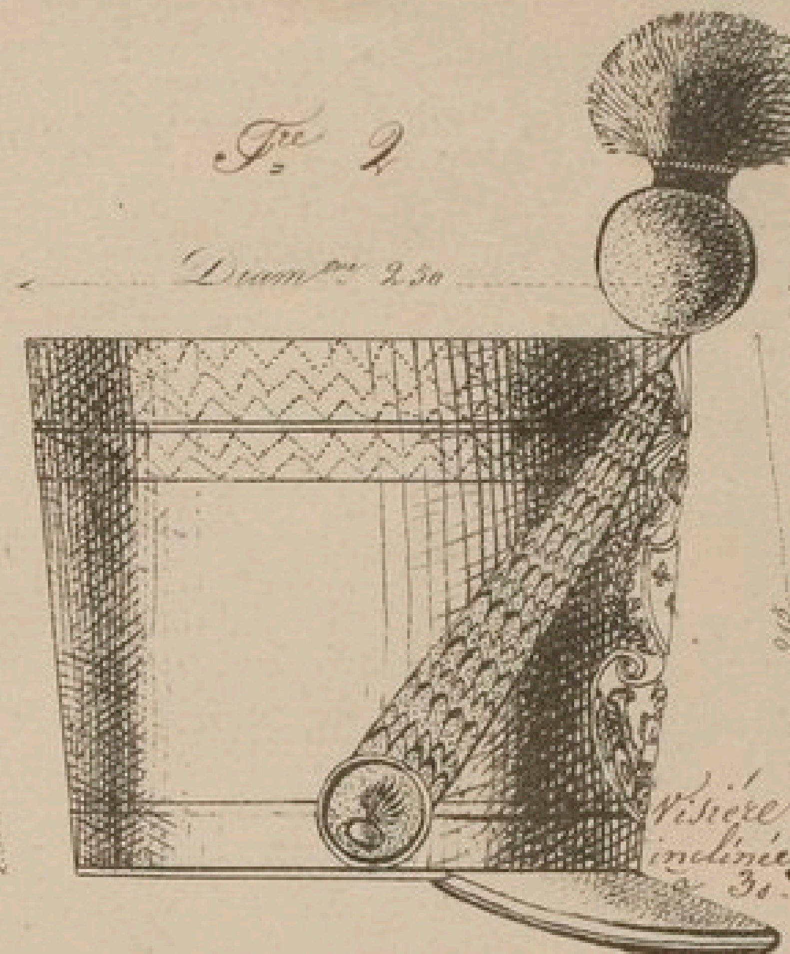

Fig.re 3.

Schakos en carton

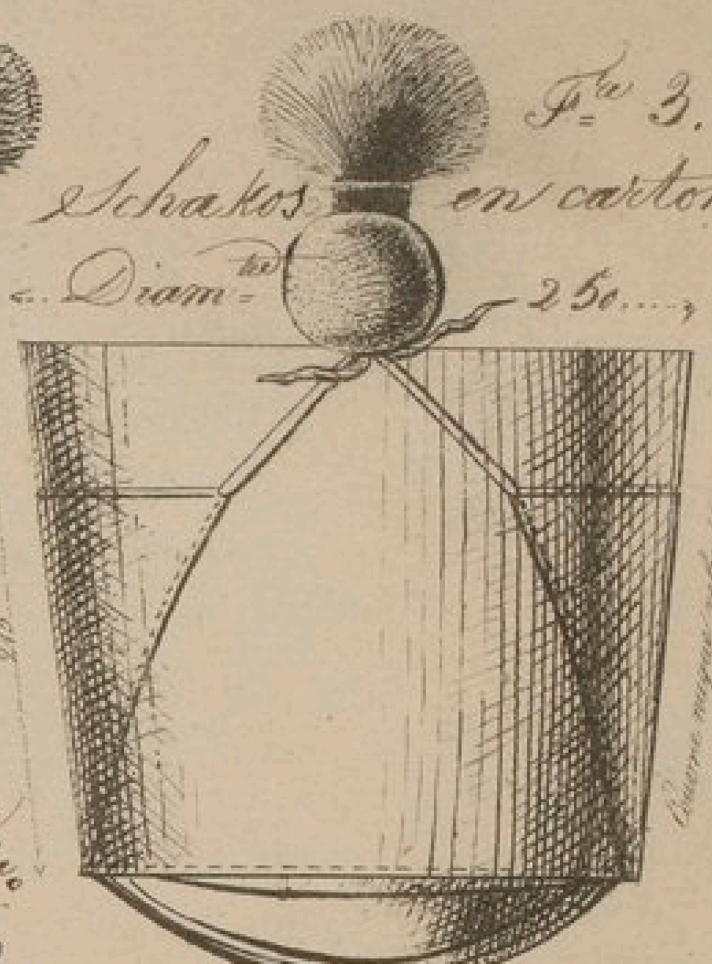

Schakos d'officier — Galon de Colonel.

Recouvert en drap noir. Calot et visière vernis, du modèle de la troupe. Au bas velours noir en 33.mill. En haut galon à lézardes en or ou en argent comme le bouton, largeur ci après.

Sous-Lieutenant, 20.m — Lieutenant, 25.m — Capitaine, 30. — Chef de bataillon et Major, 35.m — Lieutenant-Colonel, un de 35.m du métal opposé au bouton, au dessous à 3.m un second galon de 15.m même métal que le bouton.

Colonel, les deux mêmes galons, métal du bouton — plaque et jugulaires doré.

Fig.re 5.

Aigrette en crin

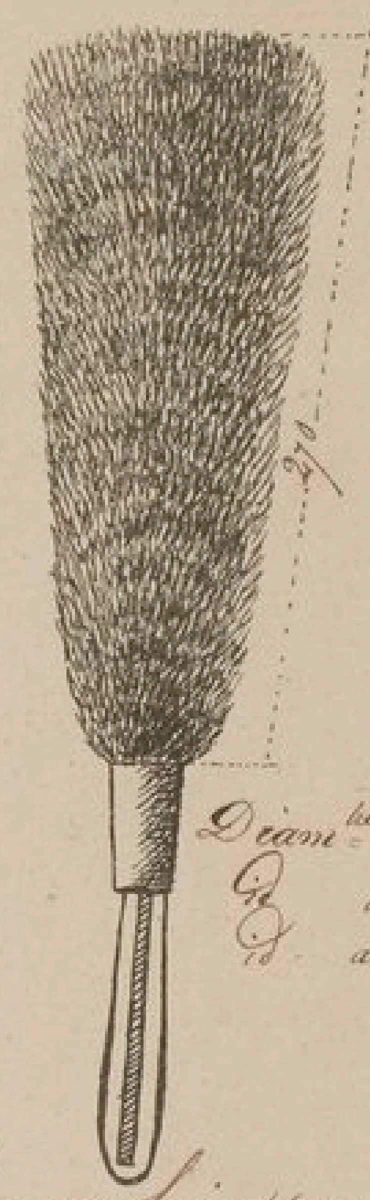

Diam.tre Sup.re 0,110
Id. au milieu 0,090
Id. au bas 0,050

Fig.re 4

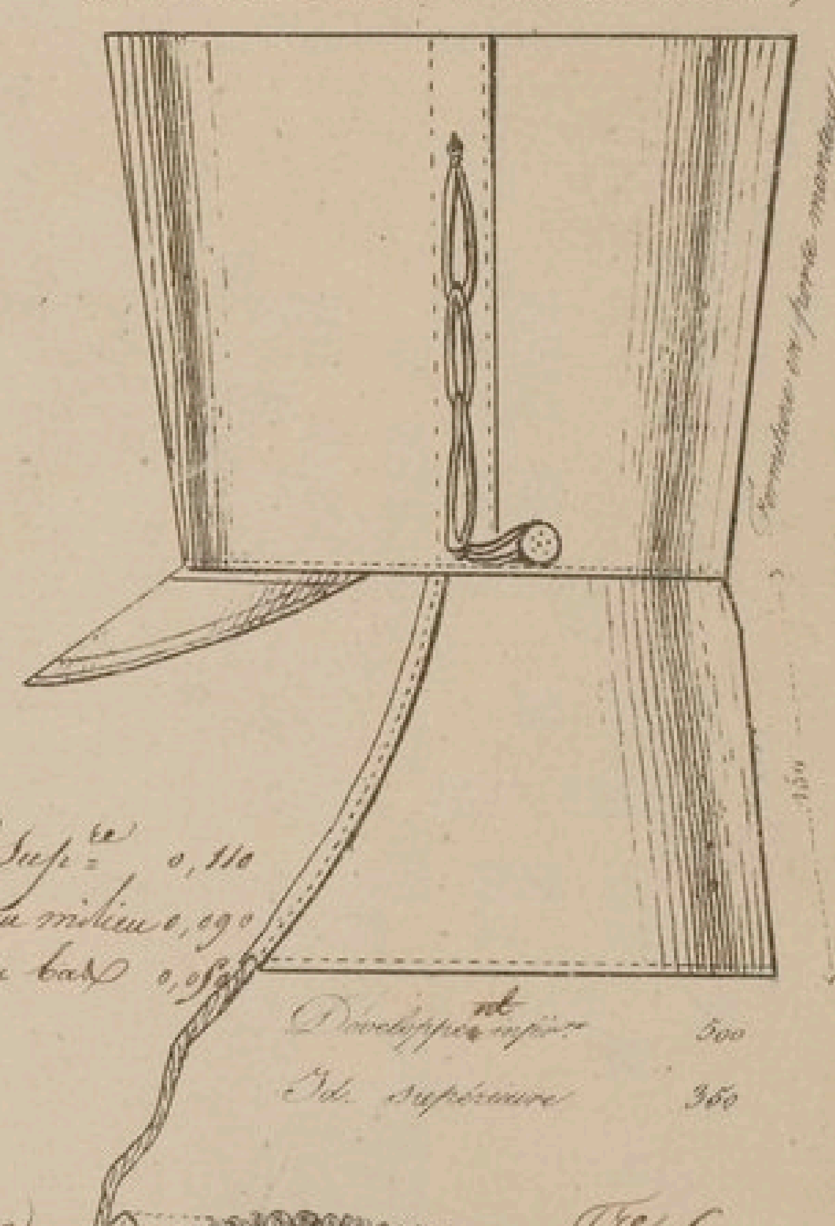

Développ.t infér. 500
Id. supérieure 350

Olive en laine rouge

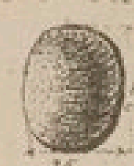

Pompon

Fig.re 7

Fig.re 6.

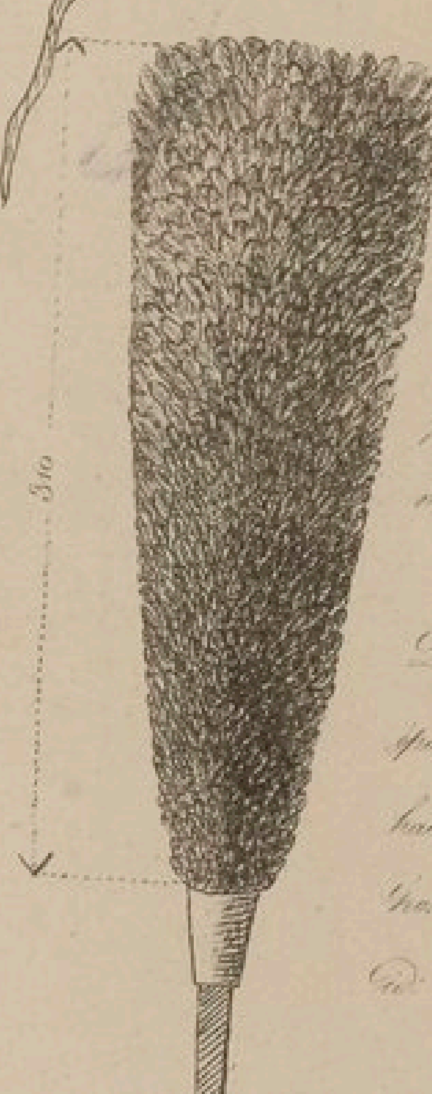

Plumet blanc en vautour pour officier de l'état major des régiments.

Dimensions avant d'être épanoui

hauteur	310
grosseur en haut	90
Id. à 30 du bout	60

Fig.re 8.

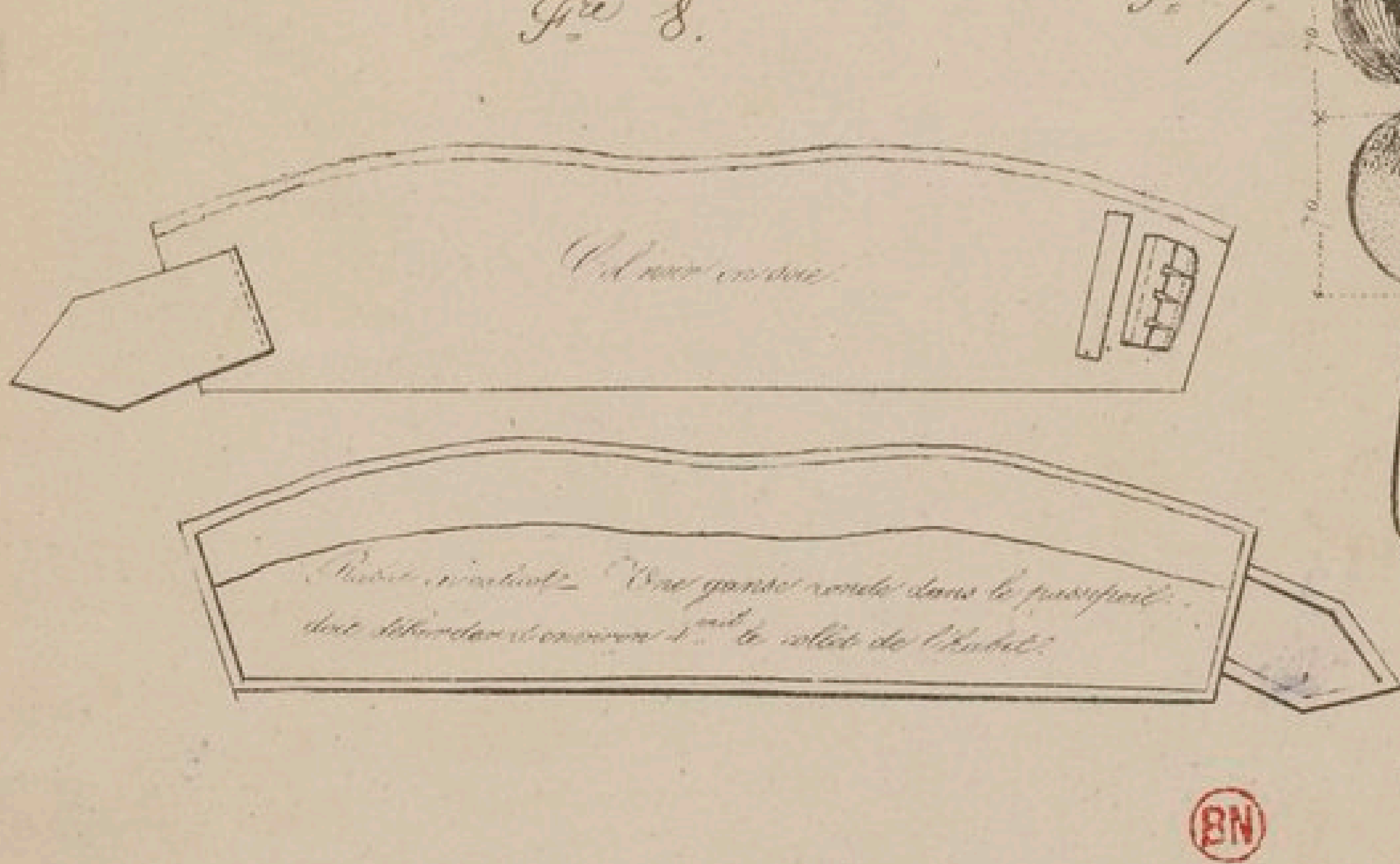

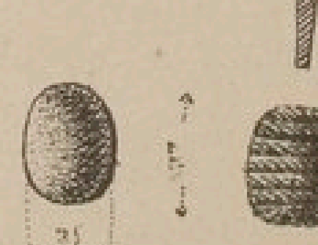

Olive percée pour plumet en torsade d'or ou d'argent pour officiers supérieurs, en laine blanche pour les autres.

Corbillet

BN

M

Pl. 11.

Fig. 1.

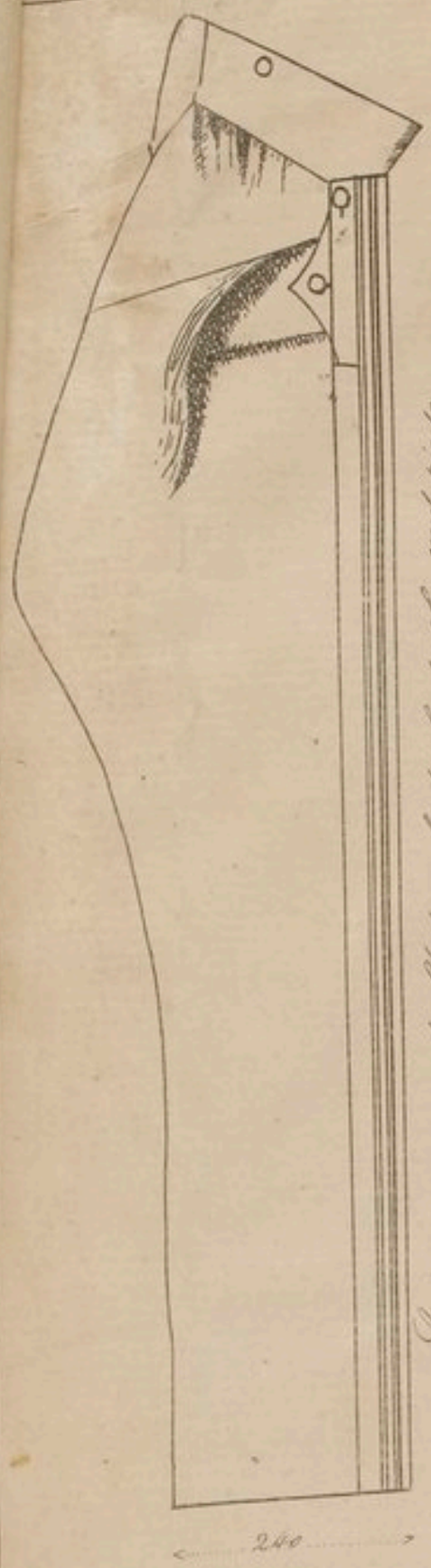

Fig. 2.

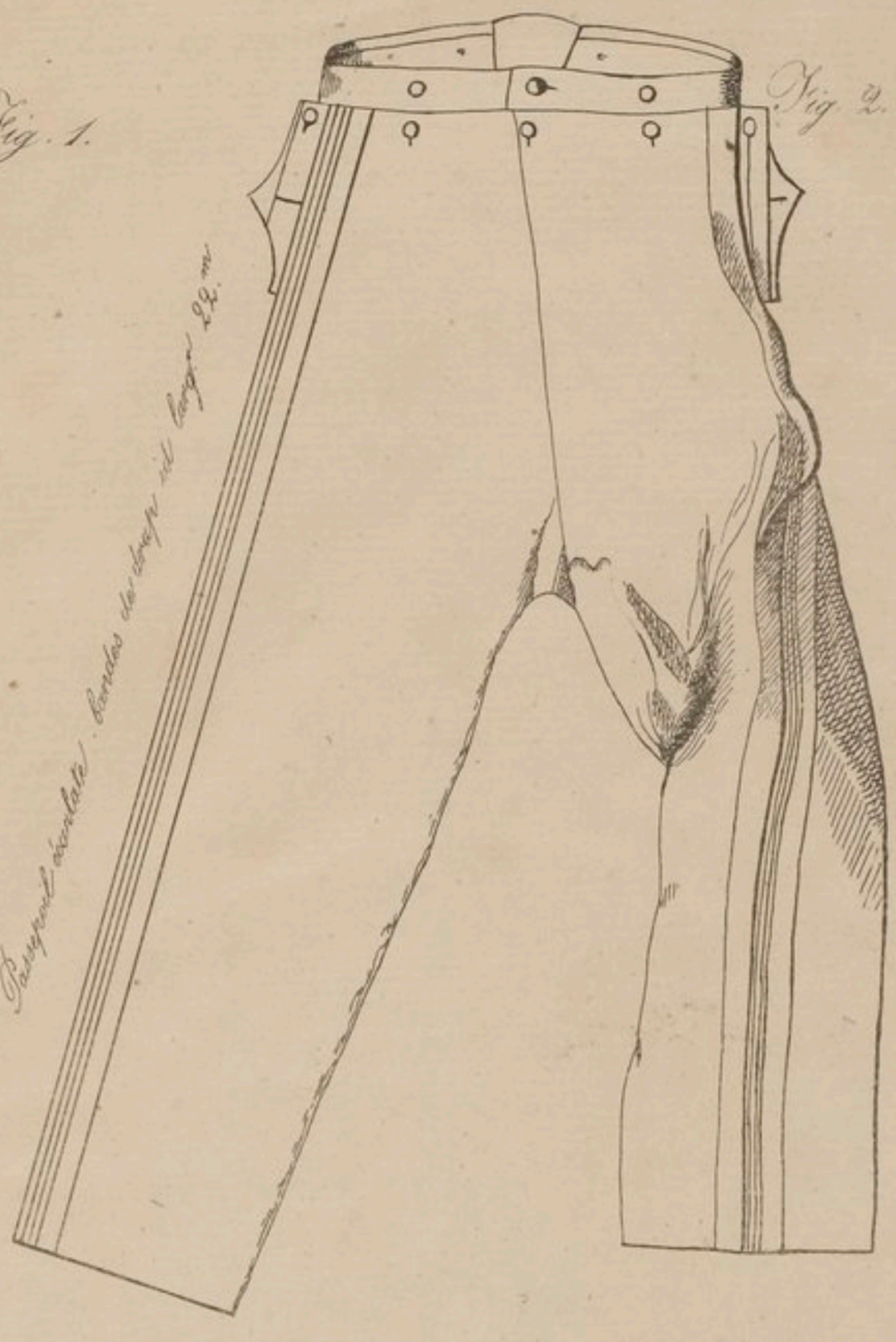

Fig. 3.

Baudrier d'officier supérieur.

Le porte épée est en cuir noir verni, pour toutes les troupes.

Sa bandeirole en tissu se porte par dessous l'habit. Avec la capote le porte épée sort par la poche latérale gauche.

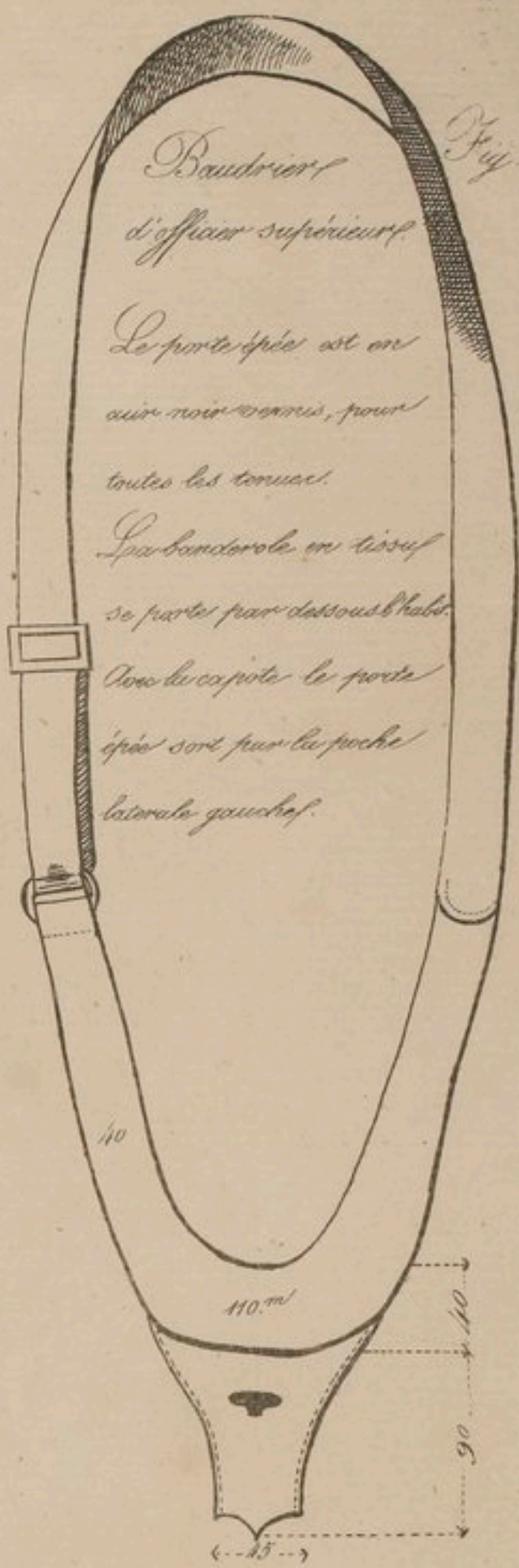

Fig. 4.

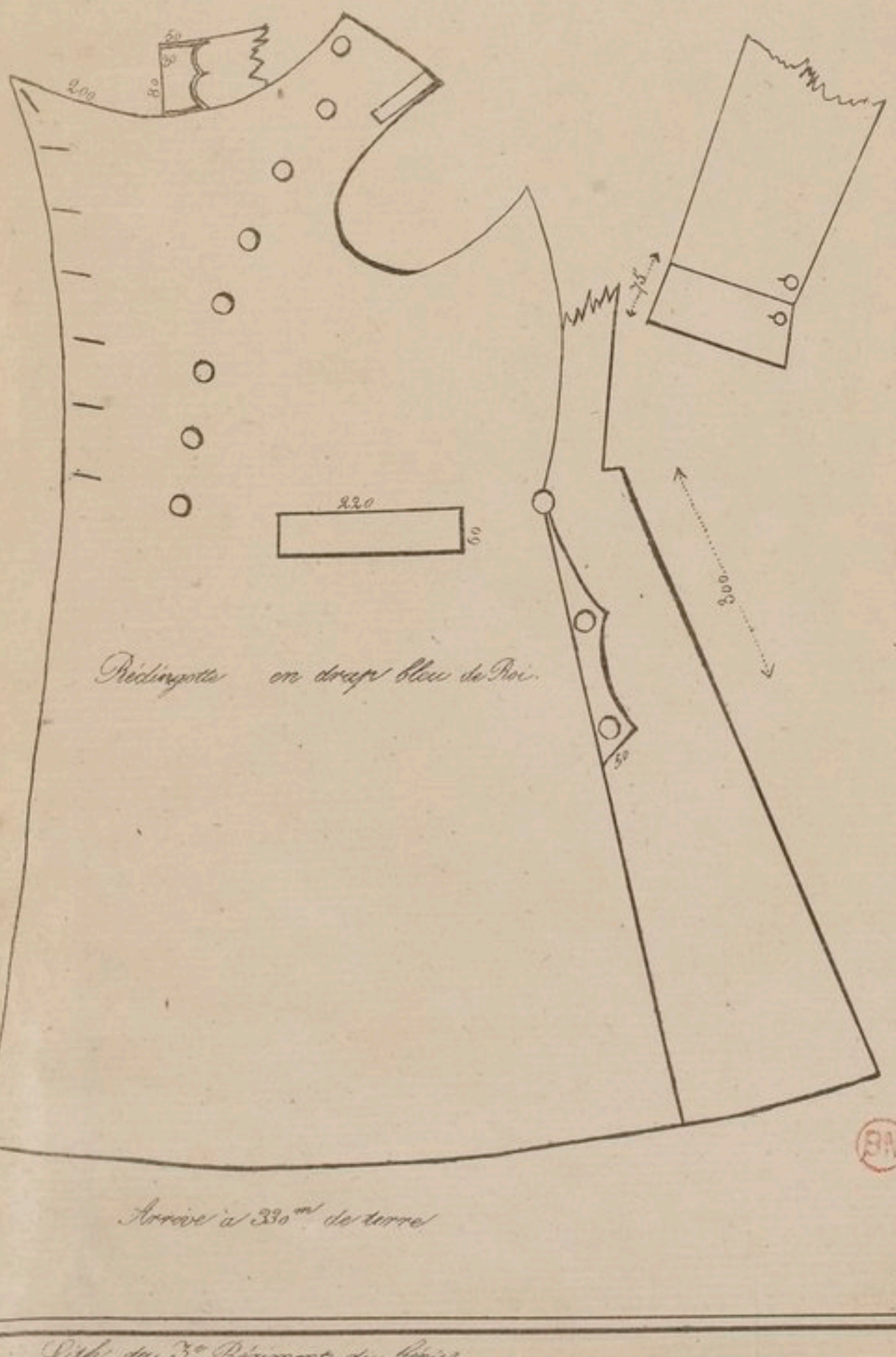

Redingotte en drap bleu de Roi.

Arrive à 330m de terre

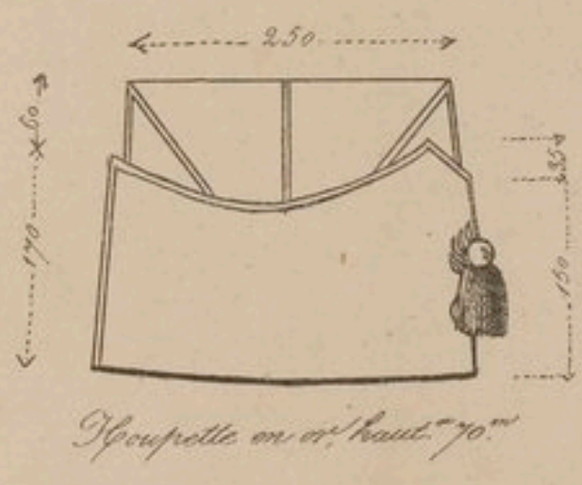

Houpette en or haut. 70m

Du haut inférieur au milieu de la corne 0,135m

Fig. 5.

Corps du bonnet développé

Fond de Drap Passepoil écarlate

Turban développé

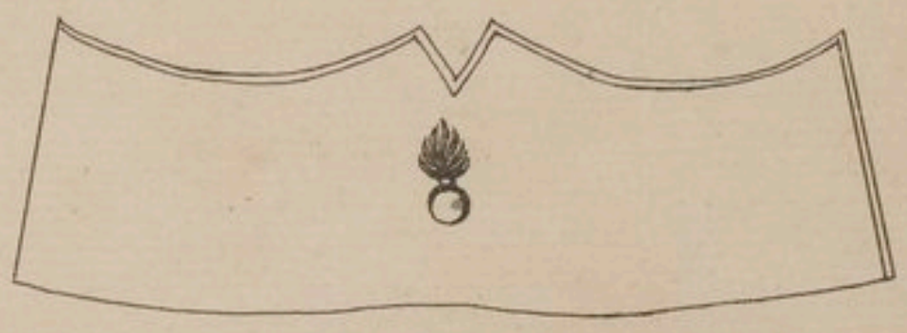

Bleu de Roy. Passepoil écarlate grenade en or sur drap bleu

Corbillet

Lith. du 3e Régiment du Génie